

On entend quelques témoins insignifiants, et l'audience se termine par la déposition d'un sieur Lelogeais, marchand à Paris, qui donne d'excellents renseignements sur la moralité de Thierry.

CONCOURS DE L'ÉCOLE DE DROIT.

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'argumentation de M. Bonnier. On sait que le sujet était le Transport des créances et la Subrogation.

CHRONIQUE

DÉPARTEMENTS.

SEINE-INFÉRIEURE.—On lit dans le Journal de Rouen : « On s'entretenait hier, au Palais-de-Justice, d'une circonstance assez singulière. M. Renard, ancien avoué au Tribunal civil de Rouen, est décédé le 2 de ce mois. »

ves envers sa femme; femme Baudry, vol par une femme de service à gages; Pagnier, attentat à la pudeur avec violence sur un enfant âgé de moins de onze ans.

— PIEDNOIR EN POLICE CORRECTIONNELLE. — Nous avons raconté dans la Gazette des Tribunaux du 13 janvier, les circonstances qui ont accompagné l'arrestation du fameux Piednoir, ce voleur jusqu'alors insaisissable.

— L'ESCROQUERIE A L'ALLEMANDE. — La femme Wart est Allemande, ou tout au moins d'un pays voisin des frontières d'Allemagne. Cette circonstance, assez indifférente par elle-même au premier abord, a cependant été assez habilement exploitée par cette femme pour se livrer avec quelque succès à un nouveau genre d'escroquerie.

de prison; et tous trois, solidairement et par corps, à payer aux parties civiles la somme de 500 francs à titre de dommages-intérêts.

— Que n'avez-vous écouté la voix de notre grand poète, mesdemoiselles, lorsqu'il vous disait :

Allez, allez, ô jeunes filles, Cueillez des bleuets dans les blés!

Vous ne seriez pas assises aujourd'hui toutes trois sur le banc correctionnel, où vos figures fraîches, jeunes et gracieuses, votre toilette d'une simplicité de bon goût, jurent si étrangement avec les visages tristes et flétris, et les vêtements délabrés qui vous entourent.

Quel démon fatal vous a donc inspirés? Oh! ma demoiselle Louise, quelle excuse vous allez chercher là!... Quoi! vous avez obéi à une de ces envies irrésistibles qu'une jeune fille ne devrait jamais connaître!

— EMPOISONNEMENT PAR L'ARSENIC. — Nous avons raconté, dans la Gazette des Tribunaux du 24 janvier, les détails du terrible empoisonnement commis aux environs de Strasbourg, et qui a coûté la vie à sept personnes.

— LES VOLEURS DU QUARTIER LATIN. — Des vols nombreux avaient été commis depuis quelque temps dans les quartiers Saint-Jacques et de l'École-de-Médecine, sans que la police, instruite de ces méfaits, eût pu découvrir les coupables.

Allez, allez, ô jeunes filles, Cueillez des bleuets dans les blés!

NELL. — On reprend les débats, aujourd'hui lundi; l'affluence est toujours prodigieuse. M. O'Connell est toujours accueilli sur son passage par de vives acclamations.

L'audition des témoins cités à la requête de l'avocat-général sera terminée après-demain mercredi, ou jeudi au plus tard. La défense, avant de produire ses témoins, fera aussi son exposé.

M. Sheil, membre du parlement, sera entendu le premier, pour M. John O'Connell fils; M. Moore, pour le révérend ecclésiastique M. Tierrey; M. Wintside, pour M. Duffy; M. Fitzgibbon, pour le docteur Grap; M. Mac-Donagh, pour M. Barrett; M. Hatchell, pour M. Ray.

M. O'Connell paraîtra enfin, derrière cette formidable armée d'orateurs. Il ne se renfermera plus dans le rôle passif de la défense, mais il attaquera à son tour, et expliquera à fond les voies de l'association du rappel. On pense que son exposé n'occupera pas moins de deux audiences.

— ITALIE (Rome). — ASSASSINAT. — Un assassinat vient d'être commis en plein jour et dans le quartier le plus fréquenté de Rome.

De la place del Popolo, cette entrée imposante du côté de la Toscane, partent trois rues: celle de Ripetto, à droite, longe le Tibre; elle est peu fréquentée; celle du Corso, au milieu, est la plus droite et la plus belle; enfin, la rue del Babuino, qui conduit à la place d'Espagne, quartier préféré par les étrangers à cause de la pureté de l'air qu'on y respire et de la construction plus commode de ses édifices.

A l'heure donc où les brillants équipages des promeneurs défilaient devant la pharmacie, une jeune femme en sortait pâle, chancelante, un poignet enfoncé dans le sein; la malheureuse avait été frappée, quelques minutes auparavant, sous la porte de la maison voisine. Le meurtrier était son amant; il avait laissé le fer dans la blessure et s'était enfui. Mais la victime n'était pas tombée sur le coup; elle avait pu faire quelques pas jusqu'à la pharmacie dont nous venons de parler.

Au nombre des règlements de la police romaine, il en est un qui défend aux pharmaciens, sous peine de prison et de forte amende, de s'immiscer en aucune façon, ni sous aucun prétexte, dans la pratique de la médecine et de la chirurgie. Malheur à celui qui l'on trouverait occupé à donner les premiers soins à un malade ou à un blessé!

Un pauvre vieillard la vit, et courut chercher un siège à la pharmacie; dans de semblables occasions, pourvu que ce soit dans la rue, il est permis aux pharmaciens de Rome de donner ce secours. Aidé de quelques curieux qui s'étaient arrêtés, le vieillard souleva la malheureuse femme, et la plaça assise en lui soutenant la tête, car elle respirait encore.

Il appela au secours, il réclame un médecin: pendant ce temps, la foule des oisifs s'était attrouper, et les équipages passaient toujours, pressés d'arriver à la villa Borghèse, car il était quatre heures.

Lorsque le sang cessa de couler, le cercle se resserra autour du cadavre. Cette femme était jeune et belle. Sa tête, que soutenait toujours le vieillard, était un type remarquable de la beauté romaine; ses cheveux noirs flottaient en longues tresses sur ses épaules demi nues; son visage fin et délicat n'avait pas eu le temps d'être altéré par la douleur, et conservait l'empreinte d'une douce résignation. Ses longs cils semblaient baissés par le sommeil. Une chaussure élégante faisait ressortir toute la grâce d'un pied mignon, et la blancheur des mains n'attirait pas moins l'attention que leur forme élégante et pleine de distinction. Pourtant, à sa coiffure et à ses vêtements, on ne pouvait prendre l'inconnue pour une femme d'un rang distingué. Quelles étaient sa condition, sa famille?

Les curieux, dont le nombre augmentait à chaque instant, se le demandaient vainement l'un à l'autre. Déjà les suppositions couraient de bouche en bouche, et des interpellations étaient adressées au vieillard qui semblait ne pouvoir se résoudre à laisser retomber la belle tête qu'il avait soutenue jusque là, lorsqu'un des derniers venus, se levant sur la pointe des pieds pour voir ce dont il s'agissait, dit froidement: « Je lui avais prêté ce qui lui arrive, à vouloir faire la folle. » Les regards se portèrent de ce côté, et l'on reconnut le mari de la victime.

Tout fut alors expliqué: c'était l'un de ces chefs de brigands bien connus que la police pontificale ne peut atteindre, et avec lesquels le gouvernement transige moyennant une pension lorsqu'ils sont las du métier. Durant sa vie de bandit il avait enlevé une jeune fille de bonne maison et en avait fait sa femme. Rendu à la vie commune, l'oisiveté en avait fait un mari indifférent et brutal, et la malheureuse jeune femme succomba aux séductions d'un jeune Napolitain.

Depuis un an, du consentement de son mari, elle avait quitté la maison conjugale pour entrer chez une dame étrangère, qui la prit en affection. La jeune femme ne tarda pas à se repentir de la faute qu'elle avait commise, et résolut de rompre avec le jeune Napolitain. Elle fit part de sa résolution à son mari; puis, à la première entrevue, elle annonça à son amant que tout était fini entre eux. Celui-ci lui dit: à revoir, sans manifester ni surprise ni dépit. Le lendemain, il la poignarda au grand jour, au centre de la ville, dans le lieu le plus fréquenté. Connaissant le caractère du jeune homme, c'était le dévouement que le mari avait prévu, ainsi qu'il venait de le dire.

Quelques agens de police arrivèrent sur les lieux et pénétrèrent jusqu'àuprès du cadavre; les calèches repassèrent au retour de la promenade; enfin, à dix heures du soir, un brancard de la confrérie des pénitens vint enlever le corps d'où le poignard n'avait pas été arraché. Le mari s'était éloigné depuis longtemps avec ses compagnons. Le pharmacien reprit sa chaise, et l'assassin avait gagné un refuge à l'abri de la justice.

— PORTUGAL (Lisbonne), 15 janvier. — SEQUESTRATION D'UNE JEUNE FILLE. — On s'entretenait ici depuis plusieurs jours d'une histoire romanesque et singulière qui retentira bientôt dans l'enceinte de nos cours de justice.

Un habitant rentrant un soir à son domicile, rue de Passadigo (du Petit-Pont), à peu de distance de l'hospice Saint-Joseph, entendit à travers une espèce de soupirail la voix d'une jeune fille qui implorait son secours. Après avoir pris beaucoup de peine pour entrer en conversation avec elle, il finit par comprendre que la famille de cette jeune personne la tenait enfermée dans un cachot, où on la laissait manquer de tout.

ÉTRANGER.

— IRLANDE (Dublin), 22 janvier. — PROCES DE M. O'CONNELL.

part de sa découverte à M. Reis de Vasconcellos, juge d'instruction. Le magistrat se transporta sans délai à la maison indiquée, et demanda à parler au chef de la famille. Une dame se présenta, et se déclara veuve de l'amiral Rosa, lequel commandait une escadre sous le règne de don Miguel (1).

sur son corps diverses traces de contusions et de blessures; les dernières étaient encore saignantes. Cette infortunée ajouta que sa famille la laissait dans l'isolement le plus complet; qu'elle ne voyait jamais sa mère ou son frère que le soir, lorsqu'on lui apportait sur une assiette de fer-blanc une chétive nourriture.

sina comme sa fille. Dans tous les cas, M^{me} Rosa aura à répondre devant le Tribunal correctionnel des actes inhumains dont elle paraît s'être rendue coupable.

Zcartoriska, à qui les Polonais sont déjà redevables de tant de bienfaits. Le monde riche et titré, et le monde de la politique, de la littérature et des arts s'y trouveront réunis.

LOIS, DÉCRETS, ORDONN., A VIS DU CONS. D'ÉT., ETC.

AVEC NOTES HISTORIQUES, DE CONCORDANCE ET DE JURISPRUDENCE,

Par A.-A. CARETTE, Docteur en droit, avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation.

1789--1844,

En deux séries... 1^{re} SÉRIE (1789-1830) en vente... 40 fr. 2^e SÉRIE (1831-1844) sous presse... 30 fr. } 70 fr.

Ce nouvel ouvrage est imprimé comme les Tables Triennales et Décennales à trois colonnes, grande justification, et sur RAISIN COLLÉ. S'adresser à M. POULEUR, Chef d'administration, rue des Grands-Augustins, 5.

Les Médecins, consultés sur le meilleur moyen à employer pour prévenir la chute des cheveux et les faire repousser en très peu de temps sur les TÊTES LES PLUS CHAUVES, indiquent toujours de préférence la VÉRITABLE POMMADE DULION de FRANÇOIS, chimiste breveté, Rue et Terrasse Vivienne, 2.

HETZEL, éditeur, rue de Richelieu, 76.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE MOLIÈRE

PAR M. TASCHEREAU.

Troisième édition, illustrée et augmentée d'un grand nombre de Documents curieux et inédits: Le Mandement de l'Archevêque de Paris contre le Tartuffe; — Pamphlet du Curé de Saint-Barthélemy contre Molière; — Détails nouveaux sur sa Troupe et sur la protection que lui accordait Louis XIV; — Histoire des honneurs qui lui ont été rendus; — Récit complet des mesures qui ont précédé l'inauguration de son monument, etc., etc., etc.

1 magnifique volume, format anglais, orné de 4 belles vignettes. Prix: 3 fr. 50 c.

DICTIONNAIRE DES CONTRATS ET OBLIGATIONS

EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE,

Ouvrage dans lequel sont traités les Contrats et les Obligations conventionnelles en général, le Contrat de mariage, la Vente, l'Echange, le Louage, le Contrat de Société, le Prêt, le Dépôt, les Contrats aléatoires, le Mandat, le Cautionnement, les Transactions, le Nantissement, le Contrat à la grosse, les Assurances maritimes et terrestres, la Lettre de Change et le Billet à Ordre; ainsi que les Questions d'hypothèque et le Tarif des droits d'enregistrement qui s'y rattachent; par J. BOUSQUET, avocat à la Cour royale de Paris. Deux volumes in 8° formant ensemble 1,660 pages. Prix: 16 fr., et franco sous bande par la poste, 19 fr.

Adjudications en justice.

Etude de M^e FAGNIEZ, avoué à Paris, rue des Minimes, 10. Adjudication, par suite de surenchère, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de la Seine, issue de la première chambre, une heure de relevée, au Palais-de-Justice, le 1^{er} février 1844, de

Un Terrain

d'une contenance de 1,389 mètres 905 centimètres, sis à Paris, rue Saint-Sébastien, 19, ensemble des constructions existant sur ledit terrain.

Nouvelle mise à prix sur l'ancien cahier des charges: indépendamment des arables, loyaux coûts et frais de vente, 38,600 fr. S'adresser: 1^o audit M^e Fagniez, avoué poursuivant; 2^o à M^e Mitoulet, avoué, rue des Moulins, 20; 3^o à M^e Camproger, avoué, rue Sainte-Anne, 49.

Ventes immobilières.

Etude de M^e HEURTAUX, avoué à Nantes, rue de l'Échelle, 1^{er}. Vente publique d'un Herbarium, Bibliothèque botanique et de droguier. Le lundi 12 février 1844, à 11 heures du matin, Quai de la Fosse, 15, à Nantes, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente publique:

Sociétés commerciales.

D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris, le 24 juillet 1844, dénommé enregistré, entre M. Alexandre-Hippolyte ANRES, demeurant à Lyon, rue Royale, 1; M. Roger TAPERIN, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 9; Et M. Eugène-Thomae CRETON, négociant, demeurant à Paris, mêmes rue et numéro.

Objet judiciaire du haut-commerce, rue Chabannais, 14.

D'un acte sous seings privés, en date, à Paris, du 15 janvier 1844, enregistré. Il appert que la société en nom collectif existant à Paris et à Lyon, sous la raison sociale ANRES, TAPERIN, CRETON & Comp., suivant acte en date du 8 mars 1838, étant arrivée à son terme, le 31 décembre 1843, a été renouvelée entre les mêmes parties, pour trois années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1844.

Adjudications en justice.

Etude de M^e FAGNIEZ, avoué à Paris, rue des Minimes, 10. Adjudication, par suite de surenchère, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de la Seine, issue de la première chambre, une heure de relevée, au Palais-de-Justice, le 1^{er} février 1844, de

Un Terrain

d'une contenance de 1,389 mètres 905 centimètres, sis à Paris, rue Saint-Sébastien, 19, ensemble des constructions existant sur ledit terrain.

Nouvelle mise à prix sur l'ancien cahier des charges: indépendamment des arables, loyaux coûts et frais de vente, 38,600 fr. S'adresser: 1^o audit M^e Fagniez, avoué poursuivant; 2^o à M^e Mitoulet, avoué, rue des Moulins, 20; 3^o à M^e Camproger, avoué, rue Sainte-Anne, 49.

Ventes immobilières.

Etude de M^e HEURTAUX, avoué à Nantes, rue de l'Échelle, 1^{er}. Vente publique d'un Herbarium, Bibliothèque botanique et de droguier. Le lundi 12 février 1844, à 11 heures du matin, Quai de la Fosse, 15, à Nantes, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente publique:

Sociétés commerciales.

D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris, le 24 juillet 1844, dénommé enregistré, entre M. Alexandre-Hippolyte ANRES, demeurant à Lyon, rue Royale, 1; M. Roger TAPERIN, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 9; Et M. Eugène-Thomae CRETON, négociant, demeurant à Paris, mêmes rue et numéro.

Objet judiciaire du haut-commerce, rue Chabannais, 14.

D'un acte sous seings privés, en date, à Paris, du 15 janvier 1844, enregistré. Il appert que la société en nom collectif existant à Paris et à Lyon, sous la raison sociale ANRES, TAPERIN, CRETON & Comp., suivant acte en date du 8 mars 1838, étant arrivée à son terme, le 31 décembre 1843, a été renouvelée entre les mêmes parties, pour trois années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1844.

Adjudications en justice.

Etude de M^e FAGNIEZ, avoué à Paris, rue des Minimes, 10. Adjudication, par suite de surenchère, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de la Seine, issue de la première chambre, une heure de relevée, au Palais-de-Justice, le 1^{er} février 1844, de

Un Terrain

d'une contenance de 1,389 mètres 905 centimètres, sis à Paris, rue Saint-Sébastien, 19, ensemble des constructions existant sur ledit terrain.

Nouvelle mise à prix sur l'ancien cahier des charges: indépendamment des arables, loyaux coûts et frais de vente, 38,600 fr. S'adresser: 1^o audit M^e Fagniez, avoué poursuivant; 2^o à M^e Mitoulet, avoué, rue des Moulins, 20; 3^o à M^e Camproger, avoué, rue Sainte-Anne, 49.

Ventes immobilières.

Etude de M^e HEURTAUX, avoué à Nantes, rue de l'Échelle, 1^{er}. Vente publique d'un Herbarium, Bibliothèque botanique et de droguier. Le lundi 12 février 1844, à 11 heures du matin, Quai de la Fosse, 15, à Nantes, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente publique:

Sociétés commerciales.

D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris, le 24 juillet 1844, dénommé enregistré, entre M. Alexandre-Hippolyte ANRES, demeurant à Lyon, rue Royale, 1; M. Roger TAPERIN, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 9; Et M. Eugène-Thomae CRETON, négociant, demeurant à Paris, mêmes rue et numéro.

Objet judiciaire du haut-commerce, rue Chabannais, 14.

D'un acte sous seings privés, en date, à Paris, du 15 janvier 1844, enregistré. Il appert que la société en nom collectif existant à Paris et à Lyon, sous la raison sociale ANRES, TAPERIN, CRETON & Comp., suivant acte en date du 8 mars 1838, étant arrivée à son terme, le 31 décembre 1843, a été renouvelée entre les mêmes parties, pour trois années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1844.

Adjudications en justice.

Etude de M^e FAGNIEZ, avoué à Paris, rue des Minimes, 10. Adjudication, par suite de surenchère, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de la Seine, issue de la première chambre, une heure de relevée, au Palais-de-Justice, le 1^{er} février 1844, de

Un Terrain

d'une contenance de 1,389 mètres 905 centimètres, sis à Paris, rue Saint-Sébastien, 19, ensemble des constructions existant sur ledit terrain.

Nouvelle mise à prix sur l'ancien cahier des charges: indépendamment des arables, loyaux coûts et frais de vente, 38,600 fr. S'adresser: 1^o audit M^e Fagniez, avoué poursuivant; 2^o à M^e Mitoulet, avoué, rue des Moulins, 20; 3^o à M^e Camproger, avoué, rue Sainte-Anne, 49.

Ventes immobilières.

Etude de M^e HEURTAUX, avoué à Nantes, rue de l'Échelle, 1^{er}. Vente publique d'un Herbarium, Bibliothèque botanique et de droguier. Le lundi 12 février 1844, à 11 heures du matin, Quai de la Fosse, 15, à Nantes, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente publique: